



DELIBERATION : N° 2023/96

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Suppression d'emplois permanent suite à avancement de grade et départ à la retraite

Convocation du : 03-11-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 8 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien.

Etaient absents excusés représentés (2) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline.

Membres absents excusés non représentés (3) : DARME Jean-Luc, TEK Delphine, BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (16)

Secrétaire de séance : GAILLARD David.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
Vu la délibération n°2023-18 en date du 15-02-2023 créant un emploi d'animateur (CAT B) en prévision de l'avancement de grade d'un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
Vu la délibération n° 2023-55 du 5-07-2023 décidant de la création d'un emploi d'ATSEM principale de 2^e classe en vue du recrutement d'un agent en remplacement de celui occupant précédemment l'emploi d'ATSEM principale de 1^{ère} classe, désormais inoccupé ;
Vu la saisine du Comité technique en date du 02-11-2023 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de créer des emplois qui modifient le tableau des emplois pour permettre la mobilité externe, les avancements de grade ou la promotion interne.

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, laissé vacant en raison d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE la suppression des postes suivants au tableau des effectifs du 08-11-2023 :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 poste d'ATSEM principale de 1^{ère} classe à temps complet.

Article 2 : CHARGE Monsieur Le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire
David GAILLARD



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>